

**POURSUIVANTE**

VILLE DE ROUYN-NORANDA  
100 TASCHEREAU EST  
ROUYN-NORANDA QC  
J9X 5C3 Tél: 819 797-7111

**AVIS DU POURSUIVANT**

ART. 158 C.p.p.

No de dossier	Date d'émission	Date de naissance
Date de l'infraction	Véhicule	No d'immatriculation
	Date de signification	Date d'échéance

Date d'échéance →

INFRACTION :

No permis :

Amende	Contribution IVAC	Frais	Montant total	Montant payé	Montant dû
--------	-------------------	-------	---------------	--------------	------------

Montant dû →

**AVIS IMPORTANT**

La poursuivante vous avise qu'en regard de l'infraction mentionnée, un constat d'infraction vous a été signifié à la date indiquée ci-dessus.

Tel qu'il était stipulé au constat d'infraction, vous deviez transmettre un plaidoyer de culpabilité ou de non-culpabilité en rapport avec cette infraction.

Vous pouvez acquitter la totalité de l'amende, de la contribution et des frais indiqués dans la case « Montant dû » avant la date d'échéance  
Auquel cas vous serez réputé avoir transmis un plaidoyer de culpabilité.

À défaut de transmettre un plaidoyer ou le montant total réclamé, un jugement entraînant des frais supplémentaires pourra être rendu contre vous, sans  
Autre avis.